**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 7 FEVRIER 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le lundi 7 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire.

**Etaient présents :** Stéphanie CUSIN-PANIT, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Emilie BERGONHE, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET, Philippe PERCHE, Gilles JACQUET, Nicolas CHEVALLIER, André EMMENDOERFFER, Nicole BUVIN, Cheyenne GREAULT, Damien LESPINASSE et Josette DOURBIAS.

**Pouvoir :**

Olivier PERRIER donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT

**Secrétaire de séance :** Nicolas CHEVALLIER

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

André Emmendoerffer signale une erreur de marge point 6, marge de 33 000 € et non 43 000 €

**2- COMPTES-RENDUS DES DELEGATIONS SYNDICALES DES ELUS**

Josette Dourbias, a participé à la réunion du SICTOM à laquelle il a été précisé qu’à partir de 2025 les bio-déchets ne seraient plus admis dans les ordures ménagères. Suite à une pétition et à plusieurs accidents sur les bennes à gravats de la déchèterie, un devis de 28 300 € a été fait pour la mise en place de garde-corps.

Denis Bonneau a fait un point sur les travaux de l’école qui devraient être livrés fin avril. Le maçon ayant été remercié, une autre entreprise devrait reprendre les diverses malfaçons. Pour l’arrêt de bus il n’y aura pas de changement d’emplacement et pas de panneau d’information, seule l’obligation de matérialiser l’emplacement par un zébra sur la route devant la place Joseph Lesage est maintenue.

Nicole Buvin a participé à une réunion à Jenzat sur les églises peintes. Une rencontre est programmée en mars pour une présentation avec Mme le Maire sur les peintures de l’église de Châteloy. Une cotisation exceptionnelle de 100 € a été demandée. Ce projet a pour but de faciliter la communication sur les œuvres notamment de manière numérique avec l’aide de QR code. Un accord doit être donné avant le 15 mars. Un sondage d’opinion au sein du conseil a fait l’unanimité.

Stéphanie Cusin-Panit a fait le bilan sur la commission du personnel. Six candidatures consécutives au départ en retraite de Gilbert Patin ont été examinées. A l’issue des rendez-vous un candidat fait l’unanimité, il sera désigné prochainement. Mme le Maire a aussi fait un point sur le conseil communautaire. Une présentation de la CAF sur l’état des lieux des structures d’accueil de la petite enfance a mis en lumière la pauvreté de l’offre sur notre commune. Un Plan Enfance débuté en 2021 se poursuit en 2022 et propose des financements tant en investissement qu’en fonctionnement à hauteur de 80 à 90 pour cent. La MAM des Petits Petons a repris contact.

Développer l’accueil de la petite enfance en réponse à l’étude de la carte scolaire et à la possible fermeture de classe sur le RPI..

**3- DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJETS 2022**

. Aménagement paysager suite à l’effondrement du mur de soutènement de la cour de la mairie :

Christian Fournet a fourni 3 projets :

* Reconstruction à l’identique
* Enrochement avec végétalisation
* Mur en Gabion

Un tour de table a été fait pour recueillir les avis de chacun :

Aurélie, Emilie, Philippe, Yolande, Nicolas, Nicole, Christian et Cheyenne ont émis le souhait de reconstruire à l’identique. Damien, André, Denis et Josette celui de l’enrochement. Gilles souhaitait attendre pour étudier un réaménagement global de la zone. Olivier avait laissé à Stéphanie son souhait d’une reconstruction à l’identique sauf si l’écart de prix entre les projets était trop important.

Mme le Maire a donc souhaité se ranger du côté de l’action.

Le vote était donc pour ou contre la reconstruction à l’identique : 9 pour, 4 contre et 2 abstentions

. La construction de Toilettes PMR a fait l’unanimité : 15 pour

. L’achat de plants et de mobilier urbain a été voté : 12 pour, 1 contre et 2 abstentions

*⇨ Délibération*

Ce projet consiste à la reconstruction d’un mur de soutènement situé dans les jardins de la mairie avec plantations d’essences locales.

Il est également prévu de réaménager les toilettes publiques existantes sur le même site pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.

Un achat de mobilier urbain tels que bacs en acier corten brut, poubelles de tri sélectif et banc est également envisagé.

Coût global du projet : 62 548,88 € HT – 74 903,43 € TTC

1/ Reconstruction du mur de soutènement

Plusieurs devis sont soumis à l’assemblée pour 3 solutions :

1. Reconstruction du mur à l’identique,
2. Enrochement,
3. Mur en gabion

Après débat, l’assemblée décide à 9 voix pour, 4 contre et 2 abstentions de reconstruire le mur à l’identique afin de préserver le charme du site et d’opter pour le devis de l’Entreprise Soullier s’élevant à 46 055,58 € HT soit 55 266,70 € TTC.

2/ Travaux de réaménagement des toilettes publiques avec accès aux personnes à mobilité réduite

Les devis suivants sont retenus à l’unanimité pour effectuer les travaux nécessaires à l’aménagement des toilettes existantes pour un accès aux personnes à mobilité réduite :

* Maçonnerie : Entreprise SOULLIER: 6 806.97 € HT soit 8 168,36 € TTC
* Menuiserie : SARL MARCADIER : 937,00 € HT soit 1 124,40 € TTC
* Plomberie/Sanitaires : SARL LAURO FRERES : 2 733,42 € HT soit

3 280,10 € TTC

* Modification branchement eau potable : SEA Vallon-en-Sully : 764,86 € HT soit 917,83 € TTC

Montant total des travaux : 11 242,25 € HT soit 13 490,69 € TTC

L’assemblée décide enfin à 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions de valider les devis suivants pour finaliser le projet :

3/ Achat de végétaux :

* Pépinières de l’Aumance : 1 552,15 € HT soit 1 707,36 € TTC

4/ Mobilier urbain :

* COMAT ET VALCO pour 2 corbeilles de tri sélectif et 1 banc : 2 250,00 € HT soit 2 700,00 € TTC
* Les Jardins de Callunes pour 2 bacs en acier corten : 1 448,90 € HT soit 1 738,68 € TTC

**Plan de financement prévisionnel :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SUBVENTIONS | MONTANTS HT | % |
| Etat  (DETR) | 21 892,11 € | 35 |
| Département  (Soutien aux aménagements d’espaces extérieurs publics) | 18 764,66 € | 30 |
| Communauté de Communes du Pays de Tronçais  (Fonds de concours) | 9 382,33 € | 15 |
| Autofinancement  commune | 12 509,78 € | 20 |
| Total Général HT | 62 548,88 € | 100 |

L’acquisition d’un radar pédagogique Devis Elancité : 8 pour, 6 contre et 1 abstention

*⇨ Délibération*

Destinés à améliorer la sécurité routière, deux devis sont présentés à l’assemblée pour l’acquisition d’un radar pédagogique version solaire pour la commune.

Considérant que cet achat peut être subventionné par le Département sur le programme de répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière à 40 % en priorité 1,

Le conseil municipal décide, à 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention de choisir le devis de la société ElanCité d’Orvault pour un montant de 2 335,35 € HT soit 2 802,42 € TTC pour la fourniture d’un radar pédagogique solaire avec statistiques de trafic et valide le plan de financement présenté.

**Plan de financement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| SUBVENTIONS | MONTANTS HT | % |
| Département  (Amendes de police – Priorité 1) | 934,14 € | 40 |
| Communauté de Communes du Pays de Tronçais  (Fonds de concours) | 700,605€ | 30 |
| Autofinancement  commune | 700,605€ | 30 |
| Total Général HT | 2 335,35 € | 100 |

. L’entretien des toitures sur les bâtiments communaux a été voté à l’unanimité : 15 pour

. Plan de Prévention des Risques Naturel mouvement de terrain : les travaux de sécurisation rue de Gateuil sur la parcelle de la basse-cour du château étant prescrits, un nouveau dossier de subvention doit être réalisé avec l’aide du CEREMA pour prétendre à la DETR et au financement du département. Une enveloppe de 25 000 € et à prévoir pour l’appel d’offres et les travaux.

. Une subvention d’équipement sportif de l’agence nationale du sport pourrait être sollicitée pour financer un plateau sportif. Il faudrait signer une convention avec un club ou l’école et que l’équipement soit intergénérationnel. Aurélie Gilbert et le groupe de travail sport ont rencontré l’entreprise SATD spécialisée dans la création de plateau multisport qui a fourni un devis de 30 000 € pour les équipements et 15 à 20 000 € pour le terrassement. Le terrain de l’école a été pris comme exemple pour le devis.

Un tour de table pour la poursuite du projet a recueilli 10 avis favorable. Mme le Maire a souligné l’importance de consulter la population sur le lieu. Nicole Buvin fait remarquer qu’il est dommage de ne pas refaire les vestiaires vétustes du stade mais qui ne sont pas éligibles à ce type de subvention.

**4- AVIS SUR LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023**

Les travaux de voirie étant réalisés tous les deux ans, en 2023 les priorités de réfection ont été établies :

* Chemin des Cassons
* Mitonnière
* Beaubier
* Prelon

La délibération est de 11 pour, 3 contre les Cassons en priorité et 1 abstention

**5- MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°36/2021 DU 7 JUIN 2021 CONCERNANT LE CHEMIN DE FREMAGNET**

Damien étant concerné directement par la décision il n’a pris part ni au débat ni au vote, il a donc du quitté la salle pour ce point.

Il s’agissait de statuer sur la création d’un chemin de 6m de large d’un fossé et d’un talus avec accord des deux parties. Le vote est unanime 14 pour en l’absence de Damien.

Un géomètre sera donc désigné.

Gilles fait remarquer que c’est un retour à la délibération de 2019.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire rappelle que par délibération n°36/2021 en date du 7 juin 2021, le conseil municipal a décidé :

* de fixer l’achat/vente du chemin reliant le chemin rural de la Côte du Lac à Frémagnet à M. Jérôme Crespin à 3 000,00 € l’hectare,
* de demander un bornage du chemin d’une largeur de 7 mètres et une chaussée de 4 mètres afin de permettre la création de 2 fossés et 2 talus ; celui-ci devant être effectué avant la vente ainsi que l’empierrement du chemin avec un décaissement végétal de 15 cm.

Compte-tenu d’un nouvel échange entre la municipalité, M. J. Crespin et M. Damien Lespinasse, élu riverain ne prenant part ni au débat, ni au vote, il a été décidé d’un commun accord de modifier la délibération comme suit :

* Le bornage demandé pour le chemin devra être d’une largeur de 6 mètres et une chaussée de 4 mètres afin de permettre la création d’un fossé et d’un talus.

Les autres paragraphes restent inchangés.

L’assemblée décide, à l’unanimité, d’accepter la modification de la délibération n°36/2021 du 7 juin 2021 telle que proposée.

**6- DISSOLUTION DU SICALA**

Après avoir fait remarquer que le SICALA ne s’était pas réuni en 2021, la dissolution a été voté de manière unanime. 15 pour.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l’Allier qui propose la dissolution du SICALA conformément aux termes de l’article L. 5212-34 du CGCT.

La commune étant adhérente à ce syndicat, l’avis du conseil municipal est demandé sur ce projet ainsi que sur la répartition du solde de trésorerie envisagée.

L’assemblée décide, à l’unanimité, d’accepter la proposition de dissolution du SICALA et de percevoir la somme 156,52 € représentant 2,73 % de la population syndicale totale.

**7- SUPPRESSION DE LA REGIE D’AVANCES POUR LES FRAIS D’AFFRANCHISSEMENT**

L’affranchissement automatisé étant beaucoup plus simple pour le secrétariat il a été décidé à l’unanimité de supprimer la régie d’avances.

*⇨ Délibération*

Madame le Maire rappelle à l’assemblée qu’une régie d’avances a été créée en 2005 pour l’achat de timbres pour l’envoi du courrier de la mairie.

Aucune opération n’a été effectuée sur cette régie depuis 2019 car les timbres postaux sont désormais achetés grâce à une carte PRO de la Poste sans avoir besoin d’effectuer un règlement en espèces au guichet.

Madame le Maire, sur conseil de Madame Allier, comptable public, propose donc de supprimer cette régie.

L’assemblée accepte à l’unanimité sa proposition.

**8- QUESTIONS DIVERSES**

Emilie B a fait part de son inquiétude sur le projet de méthanisation et ces possible nuisances.

Stéphanie C-P rappelle que ce projet agri photovoltaïque et bio méthaniseur se situe sur la commune de Saint Caprais.

Philippe P propose de réfléchir sur un projet de Camping-Car Park sur les bords de l’Aumance au niveau du chemin de la station d’épuration.

Nicole fait remarquer que le bulletin municipal et notamment la lettre du SICTOM comportait de nombreuses fautes d’orthographe ainsi que le manque de publicité.

André E fait part de son inquiétude sur la lenteur des travaux d’entretien des logements communaux qui pourtant ont tous été traités d’après Denis. Il revient sur le manque d’éclairage du village. Il exprime son indignation quant à la dernière phrase du compte rendu du précédent conseil.

Mme le Maire clôture la séance du conseil à 23h55.